

EXEMPLES DE SITUATIONS (BRÛLAGE)

- Un joueur jouant les 2 premières journées dans l'équipe 3 d'un club ne peut plus jouer dans une équipe de numéro supérieur (4 et plus) pendant toute la phase.
- Si un joueur joue dans l'équipe 2 puis dans l'équipe 1, il ne peut plus jouer dans l'équipe 3 ou plus durant toute la phase
- Exemple sur la 2^{ème} journée : une équipe ne peut pas accueillir 2 joueurs qui ont joué « au-dessus » en 1^{ère} journée : par exemple, l'équipe 3 d'un club ne peut pas faire participer :
 - un joueur qui a joué dans la 1 et un autre qui a joué dans la 2
 - ou deux joueurs qui ont joué tous les deux dans la 1
 - ou deux joueurs qui ont joué tous les deux dans la 2.
- Cas de 2 équipes du même club dans la même poule (quelques clubs concernés cette saison !) : un joueur ayant joué dans l'une des 2 équipes ne peut pas jouer dans l'autre jusque la fin de la phase !
- Exemples de brûlages des dernières saisons (à éviter donc !)
- J1 : équipe N°2, J2 : équipe N°2, **J3 : équipe N°3 (brûlé puisqu'ayant joué 2 fois « au-dessus »)**
- J1, J2, J3 & J4 : équipe N°4, **J5 : équipe N°5 (brûlé puisqu'ayant joué 4 fois « au-dessus »)**
- J14 & J15 : équipe N°9, J17 : équipe N°6, J18 : équipe N°9, J19 : équipe N°8, **J21 : équipe N°9 (brûlé puisqu'ayant joué 2 fois « au-dessus » : en J17 et J19)**

Par rapport à la 2^{ème} journée :

- Joueur X : J1 : équipe N°6, J2 : équipe N°8
Joueur Y : J1 : équipe N°7, J2 : équipe N°8

Equipe sanctionnée puisqu'ayant fait participer 2 joueurs qui ont joué « au-dessus » en J1

- Joueur X : J1 : équipe N°3, J2 : équipe N°4
Joueur Y : J1 : équipe N°2, J2 : équipe N°4

Equipe sanctionnée puisqu'ayant fait participer 2 joueurs qui ont joué « au-dessus » en J1

Pour rappel, en cas de brûlage, la sanction n'est pas individuelle mais concerne l'équipe : rencontre perdue 14-0 et 0 point marqué dans la poule, ainsi que le club qui a une amende de 20 euros. Le Comité aimerait que cette ligne d'amende reste à 0...

Pour toutes questions concernant le championnat par équipe et en particulier le brûlage : n'hésitez pas à contacter soit le Comité, soit envoyer un mail à : chptsenior.cd56tt@gmail.com

Bonne saison à tous !

Stéphane PUJOL